

FICHE DE POSTE À EXIGENCES PARTICULIÈRES		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PEP2024-011-FREINET
	INTITULE DU POSTE	Enseignant en Ecole FREINET
	PLACE DU POSTE	Consulter l'annexe 12 des postes signalés (Bulletin Départemental n°217 du 31 mars 2023)
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	L'enseignant sur ce type de poste à avis exerce dans une école labellisée FREINET, placée sous la responsabilité de l'IEN de circonscription, garant du respect des parties administratives et pédagogiques du Code de l'Education et des programmes nationaux.
	MISSIONS	Enseigner dans tout niveau de classe de l'école dans le respect du projet d'école.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> -Exercer son action dans l'application du référentiel de compétences des enseignants. -Participer activement au projet d'école en respectant ses spécificités -Respecter les grands principes de la pédagogie FREINET et de l'Education Nouvelle : mise en valeur de l'enfant, acteur de ses apprentissages, et rapport à la connaissance fondée sur un enseignement coopératif. -Mettre en œuvre les techniques d'enseignement de cette pédagogie: expression libre, correspondance entre classes, journal scolaire, plan de travail individuel, fichiers et livrets autocorrectifs, conférences d'élèves ou exposés, décisions coopératives...
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Aimer travailler en équipe. - Etre organisé, méthodique, en recherche d'innovations pédagogiques. - Avoir un positionnement institutionnel clair : loyauté, neutralité, laïcité.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une expérience professionnelle de 3 ans souhaité - Participer activement aux processus de développement professionnel quant à la pédagogie Freinet
	NOMINATION	Obtention du poste au barème après avis favorable de la commission d'entretiens.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des enseignants du 1 ^{er} degré.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.</p>
	CONTACT	Voir IEN CCPD concerné.